

Rapport annuel 2023

## Commission de la formation professionnelle

L'année précédente ayant été la première année de démarrage et de mise en place, la commission de formation professionnelle a pu commencer son travail en 2023 avec deux premières tâches, mais aussi des tâches importantes. D'autres petites activités, comme la participation à des projets et à des groupes de travail, sont effectuées en plus par le président de la commission de formation professionnelle en tant que membre du comité.

Alors qu'aucune réunion de la commission n'avait encore eu lieu en 2022, les membres de la commission de formation professionnelle se sont réunis à deux reprises en 2023. A l'ordre du jour figuraient la série d'ateliers de L-drive Suisse visant à optimiser la formation à la conduite, pour laquelle la commission de formation professionnelle était responsable, ainsi que la création éventuelle d'un label de qualité (en collaboration avec le Bureau de prévention des accidents BPA) pour la formation professionnelle à la conduite. Pour le président de la commission de formation professionnelle, d'autres affaires étaient à l'ordre du jour de l'année sous revue, en plus des réunions de la commission mentionnées : Groupe de travail ASA Révision de la directive 7, groupe de travail UTP Rail/Route et le projet de recherche de l'OFROU sur les vélos électriques.

Avec la mise en œuvre d'OPERA-3, le DETEC a également été chargé de procéder à une évaluation trois ans après la mise en œuvre. Comme cette évaluation aura lieu en 2024, la commission de formation professionnelle, représentée par son président, a demandé au comité de L-drive Suisse de planifier et d'organiser une **série d'ateliers intitulée "Co-construire : Optimisation de la formation à la conduite"**, qui permettrait de recueillir les expériences des moniteurs de conduite et d'élaborer d'éventuelles propositions d'amélioration. Avec l'accord du comité et le soutien du fonds pour la formation professionnelle (FFP), 24 ateliers ont pu être organisés au total (12 pour les thèmes de la cat. B et 12 pour ceux de la cat. Les réactions à ces ateliers ont été résumées par la commission de formation professionnelle à l'attention du comité directeur. En automne 2023, le comité a rédigé une prise de position à l'attention de la conférence des sections. Celle-ci a adopté les deux documents de base le 09.11.2023. Ces travaux n'ont pu avoir lieu que grâce à la collaboration des présidents des sections cantonales (organisation des ateliers) ainsi que de Willi Wismer et Jean-Bernard Chassot (direction et réalisation des ateliers). Sur la base des réactions, on peut conclure que ces ateliers ont été très bien accueillis par les moniteurs de conduite (et pas seulement par les membres, car ils sont financés par le FFP). Une prise de position fondée a vu le jour.

Afin de renforcer l'image et la qualité des moniteurs de conduite auprès du public, la campagne "L-Profis - Let's drive together" est actuellement en cours. De plus, les membres souhaitent régulièrement que la qualité de notre travail quotidien soit encore plus contrôlée et garantie par l'association. Comme le Bureau de prévention des accidents (BPA) souhaite lui aussi introduire une sorte de **label de qualité** (en premier lieu pour ses propres produits), le comité de L-drive Suisse a décidé de faire élaborer par la commission de formation professionnelle une proposition pour un éventuel label de qualité. Les premiers critères possibles (en plus de ceux

du BPA) ont ainsi été discutés et définis par les membres de la commission. La prochaine étape, en 2024, sera la comparaison avec le BPA. Afin que le point de vue de nos clients soit également pris en compte et que ce projet ne reste pas uniquement un projet interne à la branche, il est prévu que le BPA mène une enquête auprès des (futurs) élèves conducteurs, des parents et des moniteurs de conduite.

Comme mentionné dans le dernier rapport annuel, la **directive 7** est en cours de révision. Cette révision est toujours en cours et devrait être achevée en 2024. De notre côté, les deux préoccupations "matrice GDE/dialogue des risques" et "distinction cat. A/Cat. A35kW" ont été déposées. Le dialogue sur les risques est actuellement jugé de manière plutôt sceptique par les examinateurs et n'est donc pas (encore) introduit, mais les différences dans les examens pratiques de la cat. A/Cat. A35kW ont eu lieu. D'autres adaptations ont été effectuées en raison de l'introduction d'OPERA-3.

En tant que nouveau projet, le président de la commission de formation professionnelle de l'Union des transports publics peut collaborer au **groupe de travail de l'UTP "Route/Rail - Formation/Exploitation"** (UTP = Union des transports publics). Il s'agit principalement de sensibiliser les usagers de la route aux passages à niveau (depuis OPERA-3, ce point est également inclus dans les instructions CTC (cours de théorie de la circulation) en tant que "Partie 3 - Enseignement des mouvements de la circulation"), car des quasi-accidents se produisent régulièrement dans ces situations de circulation. Afin de sensibiliser les moniteurs de conduite et leurs clients, un cours de formation continue pourrait être organisé. D'autres mesures, telles que des campagnes, sont également envisagées, mais nécessitent une concertation entre les deux offices fédéraux, l'Office fédéral des transports (OFT) et l'Office fédéral des routes (OFROU), ainsi que l'UTP.

Les statistiques d'accidents concernant les vélos électriques montrant malheureusement une évolution négative, l'OFROU a lancé à ce sujet le **projet de recherche "Conduite de vélos électriques"**. L'entreprise mandatée, *büro für mobilität*, a invité les organisations concernées à un atelier en 2023, en collaboration avec l'Université de Lausanne. Les mesures possibles y ont été discutées et retenues. Les questions discutées étaient notamment les suivantes : "Quelle est l'aptitude à la conduite, la capacité de conduite et la compétence de conduite nécessaires pour conduire un vélo électrique en toute sécurité ? / "Faut-il différencier les mesures en fonction de l'âge ?" / "Quels sont les contenus et les méthodes appropriés pour une formation ?" / "Quels sont les avantages et les inconvénients d'un examen pour les conducteurs de vélos électriques ? La fin du projet est prévue pour mars 2024.

En 2023, le président de la commission de formation professionnelle a également pu participer, en tant que membre du comité, aux **rencontres avec le groupe parlementaire "Formation à la conduite/moniteurs de conduite"**. Ces rencontres, qui ont lieu depuis 2022, nous permettent, à nous les moniteurs de conduite, d'être en contact direct avec les législateurs et de leur faire part des préoccupations de notre branche, sans que nos besoins soient filtrés par un office fédéral.

En 2024, les travaux de la commission de formation professionnelle ne devraient pas s'arrêter. La commission est donc lancée et se réjouit de ces activités qui nous permettront, en tant que L-drive Suisse, de faire progresser le corps des moniteurs de conduite et la sécurité routière.

L-drive Schweiz | Suisse | Svizzera

Markus Hess  
Président de la commission de formation professionnelle